

OFFRE ASSURANCE-VIE

Frais à l'entrée et sur versements

Frais à l'entrée	0 €
Frais sur les versements	0 €

Frais de gestion du contrat

Frais de gestion sur le Fonds Euro Dolcea Vie (par an)	0,60 %
Frais de gestion sur le Fonds Euro Allocation Long Terme 2 (par an)	0,70 %
Frais de gestion sur les supports en unités de compte (par an)	0,85 %

L'assiette et les modalités de prélèvement sont précisées à l'article 6 des conditions générales Assurance-vie.

Frais de gestion du mandat

Frais de gestion du mandat appliqué sur les supports en unités de compte (par an) présents dans le mandat de gestion	0,10 %
--	--------

Frais d'arbitrage

Arbitrage libre	0 €
Arbitrages liés aux options de gestion financière	0 €

Frais de sortie

Pénalités de rachat (hors supports spécifiques)	0 €
Pénalités de sortie anticipée sur le fonds Euro Allocation Long Terme2 ou les SCPI du montant racheté ou arbitré pendant les trois premières années suivant l'investissement sur le support, au delà des trois premières années 0 €	3 %

Autres frais

Cotisation de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

En souscrivant à cette garantie, vous assurez la transmission d'un capital décès au moins égal à tous les versements effectués sur le contrat. Voir conditions à l'article 15 des Conditions Générales Assurance-vie.

Frais sur arrérages de rente (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle)	3 % de chaque échéance de rente
--	------------------------------------

Frais de souscription propres à certaines unités de compte :

Les unités de compte SCPI et OPCI supportent des frais lors de leur souscription qui leurs sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents précisant les principales caractéristiques des supports concernés.

Garanties

Nantissement	100 €
--------------	-------

Les dispositions complètes du contrat figurent dans les Conditions Générales du contrat BforBank Vie